

3

EDITORIAL

17

## REPORTAGE



18 &gt; 1 parc pour 3 pays

21 > Des terrains de chasse...  
au Parc Régional22 > Historique du peuplement  
de la région du parc25 > Une zone de mouvements  
migratoires régionaux27 > Patrimoine archéologique  
et historique

28 &gt; Un Eden «trans climatique»

31 &gt; Tourisme, le talon d'Achille

32 > Contexte institutionnel,  
législatif et politique

© Copyright : Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite du propriétaire du copyright. Toute demande doit être envoyée à l'éditeur. CSAO / OCDE

PIT

## Programme d'Initiatives Transfrontalières

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

4 MÉMORENDUM DE LA CEDEAO

Le Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) est le modus operandi de la politique communautaire de coopération transfrontalière.

## GAMBIE, GUINÉE BISSAU, SÉNÉGAL

6 L'INTÉGRATION DU TERRITOIRE SÉNÉGAMBIEN  
ENTRE COMPLÉMENTARITÉS ET DISCONTINUITÉS7 LE MJPI SENTINELLE ET STRUCTURE MIXTE DE GESTION  
DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS

8 EDUCATION ET SANTÉ, VECTEURS D'INTÉGRATION

9 JOURNALISME, PAIX ET INTÉGRATION

10 COUMBACARA À LA FRONTIÈRE SÉNÉGAL-GUINÉE BISSAU :  
«MIRADOR DE LA PAIX»

## SIKASSO, KORHOGO, BOBO DIOULASSO

12 ATELIER SUR «Sécurité, développement et  
activités transfrontalières dans les régions du  
Mali et du Burkina Faso limitrophes de la Côte  
d'Ivoire »13 LA CRISE A ÉTÉ SALUTAIRE...  
"elle nous a obligé à rechercher d'autres perspectives  
d'écoulement de nos produits".

COOPÉRATION INTERNATIONALE

16

"LIBRE CIRCULATION" : l'exemple européen



## CHRONIQUES FRONTALIÈRES

publié en français et en anglais.

Disponible sur

[www.afriquefrontieres.org](http://www.afriquefrontieres.org)

En partenariat éditorial et financier avec  
le **SECRETARIAT DU CLUB DU SAHEL**  
et de **L'AFRIQUE DE L'OUEST / OCDE**

Responsables

Laurent Bossard & Marie Trémolières  
CSAO / OCDE

Le Seine St Germain,  
4 Bd des Îles, Bât A

92130 Issy-les-Moulineaux / France

Tél. + 33 (0) 1 45 24 89 68

Fax : + 33 (0) 1 45 24 90 31

courriel : marie.tremolieres@oecd.org

Production

Guy-Michel Bolouvi

**SUD COMMUNICATION (SUD-COM NIGER)**

BP 12952 Niamey - NIGER,

Tél. +227 98 20 50 Fax. +227 75 50 92

Courriel : mboluvi@yahoo.fr

ont participé à ce numéro

Florent Arraguain, Guy-Michel Bolouvi,  
Dominique Dulieu, Philipp Heinrigs,  
Emmanuel Salliot, Marie Trémolières.

Remerciements spéciaux

Leslie Diamond, Oliver Narbeburu  
et la Coordination régionale ECOPAS.



Depuis quelques années, la CEDEAO accompagne ses partenaires du réseau Frontières et intégrations en Afrique de l'Ouest, WABI (le CSAO, Enda/Diapol et la DNF du Mali) dans la réalisation de diagnostics et l'échange d'expériences sur les dynamiques transfrontalières. Ce processus conduit, en octobre 2004, la Communauté à accueillir la deuxième réunion du Réseau WABI et puis à lancer début 2005 le Programme d'Initiatives Transfrontalières, PIT. Une nouvelle dimension politique et institutionnelle s'engage avec la volonté toujours de se rapprocher des préoccupations locales. Certains territoires frontaliers d'Afrique de l'Ouest sont déjà le théâtre de collaborations entre collectivités et/ou autorités locales/régionales, collaborations qui ont bénéficié de l'appui ou de l'assentiment des autorités centrales. Tel est le cas de la zone Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso et de la Sénégambie méridionale. Ces régions font l'objet d'un effort, dans le cadre du PIT, visant à formaliser et systématiser les tentatives déjà amorcées. Pour démarrer ce processus, sont organisés deux séminaires (Sikasso, Ziguinchor) en septembre et octobre 2005. Les Chroniques y ont dans cette perspective mené des enquêtes de terrain et rencontré des acteurs locaux. Enfin, le dossier central sur la gestion concertée du Parc régional du W enchevêtré dans la Corne nord béninoise sous la boucle du fleuve Niger et la pointe la plus à l'Est du territoire burkinabé. Toujours proche des préoccupations frontalières, notre équipe vous donne rendez vous à la fin de l'année pour un numéro spécial consacré à la sécurité et aux migrations. Bonne lecture.

La Rédaction.

# Le Programme d'Initiatives transfrontalières

(Mémorandum adopté par la CEDEAO en janvier 2005)

Depuis quelques années, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) accompagne ses partenaires du réseau Frontières et intégrations en Afrique de l'Ouest (le CSAO, Enda/Diapol et la DNF du Mali) dans la réalisation de diagnostics et l'échange d'expériences sur les dynamiques transfrontalières.

Ce processus conduit, en octobre 2004, la Communauté à accueillir la dernière réunion du Réseau dans ses locaux d'Abuja. Celle-ci permet d'engager le dialogue entre ressortissants des régions frontalières ouest africaine et européenne (élus locaux, commerçants, services techniques...), représentants d'administrations centrales et fonctionnaires communautaires.

La coopération transfrontalière intègre officiellement l'agenda communautaire avec l'adoption le 18 janvier 2005, par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de la CEDEAO réuni à Accra, d'un mémorandum intitulé «*le concept de pays-frontières ou l'intégration de proximité*». Le Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) est le modus operandi de cette politique communautaire de coopération transfrontalière.

Ce **Programme** (encadré I) prévoit de s'appuyer sur les collaborations transfrontalières existantes ou potentielles, pour systématiser, au terme d'une phase de lancement (2006-2008),

la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest. La multiplication de projets transfrontaliers devrait être l'un des moteurs de la mise en œuvre de **L'Accord de Partenariat Economique UE-CEDEAO** (encadré II). Cet accord et le PIT ont comme objectif commun de réduire à terme, «*l'effet de barrière*» produit par les frontières.

Encadré I

## LE PROGRAMME D'INITIATIVES TRANSFRONTALIERES

Le PIT a pour vocation de recenser, articuler, formaliser les initiatives transfrontalières en Afrique de l'Ouest et favoriser la multiplication de cadres de coopération et autres initiatives transfrontalières sur les frontières intra-communautaires. Mis en œuvre par la CEDEAO, le programme repose sur quatre niveaux d'interventions.

1)- celui des **rapports transfrontaliers «de proximité»** entre autorités et/ou collectivités locales/régionales ; 2)- celui – souvent nécessaire au développement du premier – des **rapports bi ou trilatéraux** entre Etats qui partagent une frontière commune ; 3)- celui de **l'intervention régionale multilatérale**, qu'elle soit inter-gouvernementale ou supranationale ; 4)- celui des **rapports entre blocs régionaux** désireux de nouer des relations relatives au contenu de leur intégration à la fois interne et externe.

Concrètement, tous niveaux d'intervention confondus, le PIT peut s'exprimer par :

a)- **la création de cadres de dialogue** – formels et permanents – entre autorités et/ou collectivités locales/régionales, de part et d'autre des frontières. De tels cadres devraient être prioritairement implantés dans des espaces stratégiques pour leur fonction d'échange ou le rôle pivot qu'ils pourraient être amenés à jouer dans l'aménagement du territoire sous-régional.

Certains territoires frontaliers d'Afrique de l'Ouest sont déjà le théâtre de collaborations entre collectivités et/ou autorités locales/régionales de part et d'autre de la frontière, collaborations qui ont bénéficié de l'appui ou de l'assentiment des autorités centrales. Tel est le cas

de la zone Sikasso-Korhogo -Bobo Dioulasso et de la Sénégal méridionale. Ces régions feront l'objet d'un effort, dans le cadre du PIT, visant à formaliser et systématiser les tentatives déjà amorcées. Pour amorcer ce processus, y sont organisés deux séminaires (Sikasso, Ziguinchor) en septembre et octobre 2005, respectivement.

D'autres zones, comme l'axe Maradi-Katsina-Kano, ou la vallée du fleuve Sénégal (où le GRDR mène un certain nombre d'action à caractère transfrontalier) pourraient rapidement leur emboîter le pas. L'essentiel est que certaines régions frontalières démontrent l'utilité de l'approche transfrontalière.

b)- **la participation des services techniques de Ministères sectoriels**, au niveau déconcentré, aux processus de collaboration transfrontalière initiés par des collectivités et/ou des autorités locales/régionales. L'encouragement des initiatives transfrontalières par les autorités centrales de pays voisins peut encore aller plus loin, par exemple sous la forme de traités ou d'accords bi ou trilatéraux visant à autoriser une collaboration directe entre collectivités et/ou autorités locales/régionales de part et d'autre des frontières



## LE PIT DANS UN AVENIR PROCHE

Les ambitions de la CEDEAO en matière de coopération transfrontalière ne peuvent déboucher sur des résultats concrets que si l'institution se dote de moyens de promouvoir ou d'impulser des actions sur le terrain. Si pour l'instant, elle s'appuie sur ses partenaires du réseau WABI pour lancer certaines activités, elle doit pouvoir disposer de moyens d'action propres.

Travailler à la vulgarisation du concept de pays frontières auprès des élus locaux des régions frontalières, des partenaires extérieurs, des Etats ou à l'identification de projets pilotes transfrontaliers implique de s'interroger sur les moyens de financer de telles opérations. La création d'un fonds de facilitation des initiatives transfrontalières appuyé par les instances européennes est une des pistes à suivre.

Enfin, Si le PIT concerne tous les Etats membres de la CEDEAO et doit viser le développement de la coopération transfrontalière sur toutes les frontières intra-régionales, il s'appuie d'abord sur les États qui expriment une volonté politique forte envers la coopération transfrontalière. C'est pourquoi les processus déjà initiés ou en voie de l'être doivent absolument être encouragés, SANS POUR CELA ATTENDRE UN NIVEAU D'APPLICATION UNIFORME SUR TOUTES LES FRONTIÈRES INTERIEURES. Ils pourraient être aidés par l'élaboration et l'adoption d'une CONVENTION JURIDIQUE REGIONALE, NON CONTRAIGNANTE permettant aux États et aux collectivités locales qui le souhaitent de s'impliquer directement dans des opérations de coopération transfrontalière

(Source : Document général d'orientation du PIT, disponible sur le site : [www.afriquefrontieres.org](http://www.afriquefrontieres.org))

### Encadré II

## LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE, INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE UE-ACP

Le *Traité révisé de la CEDEAO* dispose, dans son article 3.1, que «la Communauté vise à promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest (...)». Il prévoit également qu'afin de réaliser les buts qu'il énonce (art 3.2), l'action de la communauté portera sur «(...) la création d'un marché commun à travers :

**1)- la libéralisation des échanges** par l'élimination entre les Etats membres, des droits de douane à l'importation et à l'exportation des marchandises et l'abolition des barrières non tarifaires en vue de la création d'une zone de libre échange au niveau de la Communauté ; **2)- l'établissement** d'un tarif extérieur et d'une politique commerciale communs à l'égard des pays tiers ; **3)- la suppression** entre les Etats Membres des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ainsi qu'aux droits de résidence et d'établissement (...).

L'intégration de l'Afrique de l'Ouest et la création d'une Union économique figure parmi les principales missions de la CEDEAO. L'enjeu est de contrebalancer l'étroitesse de nombreux marchés nationaux qui grève la compétitivité des productions régionales par rapport à la concurrence asiatique ou occidentale. Il est également de favoriser les économies d'échelle par la mise en œuvre de politiques régionales.

Ce sont ces raisons qui ont conduit la CEDEAO, associée à la Mauritanie, à négocier, puis signer un APE avec l'Union européenne. Cet accord, réputé créer une zone de libre échange euro-africaine à partir de 2008, repose sur l'hypothèse que la pression de la concurrence et l'intégration des marchés devraient pousser

l'économie ouest africaine à se restructurer sur des bases régionales. Concrètement, il s'agit de créer une zone de libre échange euro-africaine dans laquelle les produits des deux blocs régionaux pourront circuler librement, sans acquitter de droits de douane.

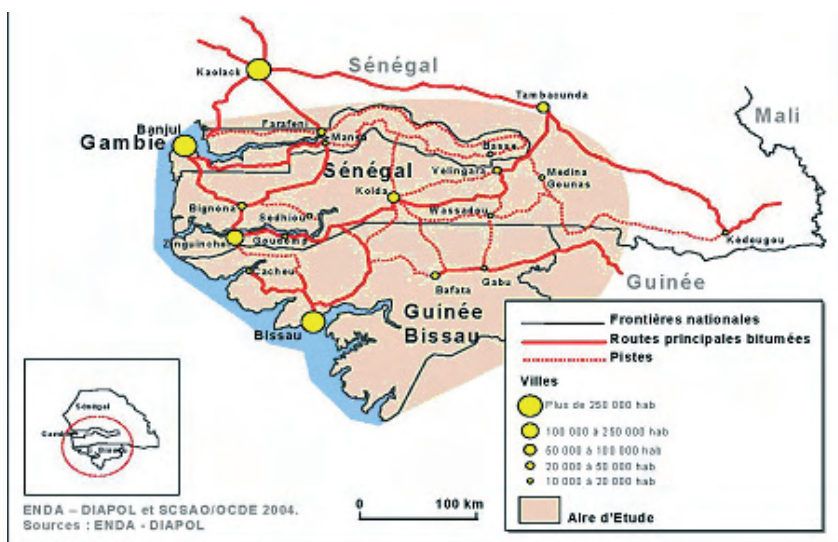
La *Coopération Transfrontalière*, qui était apparue indispensable aux promoteurs européens du marché commun, devrait pouvoir jouer un rôle éminent dans l'intégration des marchés et des économies ouest africaines en favorisant par exemple la multiplication des infrastructures transfrontalières de transport, de communication, d'énergie, d'hydraulique, indispensables à la consolidation des continuités géographico-sociales.

Il y a tout lieu de la développer dans la perspective de l'APE régional UE-CEDEAO et du parachèvement du marché ouest africain.

De sorte que la date d'entrée en vigueur de l'APE, soit le 1er janvier 2008, pourrait représenter l'horizon d'attente du PIT, dont la phase de mise en œuvre (2006-2008) s'achèverait opportunément par une Conférence euro-africaine de clôture – du PIT – et de lancement de l'APE

## GAMBIE, GUINÉE BISSAU, SÉNÉGAL

# *L'intégration du territoire sénégambien entre complémentarités et discontinuités*



La Sénégambie méridionale couvre du nord au sud, la République de Gambie, la région naturelle de Casamance et la République de Guinée-Bissau. Son peuplement est historiquement marqué par une grande mobilité des populations, ayant toutefois hérité de croyances religieuses communes, de traditions culturelles et de techniques de mise en valeur similaires. Les périodes coloniale et post-coloniale, ont par la suite induit la superposition d'une nouvelle configuration politico-territoriale (rattachement de la Casamance au Sénégal, mise en place des États bissau-guinéen et gambien) se traduisant par la coexistence de plusieurs systèmes d'administration et par l'introduction de « hauts langages » différents.

L'ensemble régional est doté d'importantes potentialités agricoles et de nombreuses ressources forestières et halieutiques. L'existence de complémentarités entre systèmes de production a déterminé une circulation historique des flux de produits selon deux axes nord-sud et de l'intérieur vers les côtes. Les céréales des zones de savane en Gambie et en Haute Casamance alimentent en effet les régions forestières du sud, tandis que les flux de produits forestiers, comme l'huile de palme ou le bois, empruntent la direction inverse. Parallèlement, les différences entre le système agro-sylvo-pastoral de l'intérieur et la zone de mangroves, sur les côtes, conditionnent l'orientation est-ouest des flux d'élevage et celle, dans l'autre sens, des échanges de produits ha-

lieutiques<sup>1</sup>.

Solidement adossés sur ces complémentarités historico-géographiques, les échanges frontaliers dépendent aussi de déterminants plus conjoncturels comme les différentiels entre pays (différentiels de change, d'offre de produits selon les périodes, ou de prix réels pour un même produit) et ont enfin été puissamment stimulés, depuis une vingtaine d'années, par la dynamique d'urbanisation. Pourtant, malgré l'importance de ces complémentarités, et du potentiel d'échange transfrontalier qui en découle, les économies gambienne, sénégalaise et bissau-guinéenne demeurent de fait insuffisamment intégrées. Son potentiel d'intégration, qui se traduit par l'intensité des solidarités et des interdépendances entre les espaces, les hommes et les activités, contraste avec le cloisonnement des territoires administratifs, des politiques d'appui et de gestion des ressources.

La coopération décentralisée transfrontalière apparaît ainsi comme un outil privilégié pour d'une part appuyer les dynamiques spontanées d'intégration, et d'autre part favoriser une gestion partagée des ressources productives et naturelles. On voit ici clairement l'enjeu d'un dialogue politique transfrontalier associant non seulement les collectivités locales et services techniques, mais également les organisations professionnelles, les ONG, les associations locales, etc. afin d'ancrer les politiques publiques sur les

dynamiques d'intégration spontanées, remplaçant ainsi « les périphéries nationales au cœur de l'intégration sous-régionale<sup>2</sup> ».

Fort de ces considérations, Enda-Diapol et le SCSSAO organisent les 18, 19 et 20 octobre 2005 à Ziguinchor un atelier sur la coopération transfrontalière dans la zone de Sénégambie méridionale. Placé sous l'égide de la CEDEAO, il s'inscrit dans son Programme d'Initiatives Transfrontalières.

Les résultats escomptés sont :

- Le témoignage par les acteurs locaux de la multiplicité des initiatives et des pistes de projet transfrontaliers ;
- La mise en place d'un mécanisme d'un cadre de concertation ;
- Le lancement d'un processus d'élaboration de projets transfrontaliers concrets ;
- L'engagement de partenaires extérieurs (mouvements frontaliers européens et bailleurs de fonds) à appuyer le processus ;
- Le renforcement des dialogues entre acteurs locaux, étatiques et interétatiques au profit d'une plus grande articulation entre les politiques communautaires et les dynamiques locales de coopération transfrontalière

Pour davantage d'information, contacter  
mabdoul@afriquefrontieres.org  
Dossier réalisé par F. Arraguain et E. Salliot

<sup>1</sup> Notons que la circulation des produits industriels (matériaux de construction, produits manufacturés de base) empruntent la même direction des ports côtiers vers les régions enclavées de l'intérieur.

<sup>2</sup> La coopération décentralisée transfrontalière est ici entendue au sens large : coopération entre collectivités de part et d'autres des frontières, collaboration entre l'ensemble des acteurs partageant le même espace de vie et mutualisation des expertises et des compétences entre régions transfrontalières du Nord et du Sud.

## The MJPI sentinelle et structure mixte de gestion des conflits transfrontaliers

Rencontre avec... Mamadou Gano,  
journaliste, vice coordonnateur du MJPI



*Vous venez d'organiser une série d'ateliers sur la question du vol de bétail regroupant des représentants des villages bissau-guinéens et sénégalais. D'où est née cette initiative ?*

Effectivement, nous organisons des forums de dialogue transfrontalier pour les habitants des villages et les leaders d'opinions (imams, présidents de Communautés rurales, chef de village, leaders de GPF, etc.). Lorsqu'ils ne sont pas de communautés rurales trop éloignées pour se déplacer, les services vétérinaires des deux espaces frontaliers sont aussi invités et pris en charge pour participer à nos sessions de formations et forums.

L'initiative MJPI est née en 2000 en réponse aux razzias de fin 1999-début 2000. Des bandes armées opéraient le long de la frontière, attaquant des villages sénégalais, pillant biens et bétail, et utilisant parfois des bergers comme bouclier humain pour rallier plus facilement la frontière bissau-guinéenne. Les populations se plaignaient de la faible réaction des autorités administratives. Avec un succès mitigé au début, le MJPI est intervenu dans ce contexte pour tenter de jouer au médiateur. Face à la frustration des populations et par crainte de voir grossir les rangs du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (Mfdc) jusqu'alors peu implanté dans la région de Kolda, les habitants et le MJPI ont décidé la fermeture de la frontière du côté de Salikegné en janvier 2001 pour imposer un blocus à la Guinée Bissau. Ce blocus a rapidement eu un impact économique du côté bissau guinéen puisque la majorité de son ravitaillement passe par l'axe Kolda-Bafata. Le pouvoir central de Bissau s'est alors rapproché de son homologue sénégalais et des populations frontaliers pour la mise en place de mécanismes de concertation. C'est ainsi que s'est développé un bon nombre d'initiatives réunissant autorités administratives, populations et associations telles que la nôtre.

*Ces rencontres entre autorités administratives frontaliers se sont-elles poursuivies depuis ?*

Au début les rencontres étaient nombreuses avec l'instauration d'une première initiative interministérielle en juillet 2001 à Salikegné, en faveur d'une commission mixte de recherche et de restitution des biens volés. Elle avait mission de sillonner le territoire bissau-guinéen pour retrouver le bétail volé du côté sénégalais. Certes, sur plus de 5.500 bêtes enlevées dans le département de Kolda en 2001, seule une dizaine d'entre elles ainsi que des denrées alimentaires et

du matériel agricole ont pu être retrouvés. Néanmoins, aussi infime soit-il, ce résultat a œuvré au rétablissement, au moins provisoire, de l'Etat de droit sur cette bande frontalière. En partie pour des raisons financières, les tentatives de rencontre entre autorités administratives et militaires sénégalaises et bissau-guinéennes pour tenter de régler les préoccupations locales ont échoué. Les frais étant généralement pris en charge par des structures intermédiaires telle la nôtre et surtout par l'administration sénégalaise (dépenses de déplacement, de logement et de restauration de la délégation bissau-guinéenne). Nos moyens financiers n'étant pas illimités, les rencontres se sont espacées et la commission mixte a ralenti ses activités.

*Quels rapports entretenez-vous avec les autorités sénégalaises et bissau-guinéennes sur les questions de vols de bétail, de sécurité et de circulation des biens et des personnes ?*

Le MJPI assure une fonction de sentinelle. A titre d'exemple, quand l'un de nos relais basé dans un village bissau-guinéen ou sénégalais nous signale un cas de vol de bétail, nous le répercutons à l'administration. Nous ne jouons pas un rôle de police mais seulement de facilitateur des transactions entre administrations de part et d'autre des frontières. De même, notre structure facilite le retour des bêtes et des biens volés même si l'administration est chargée de procéder aux échanges. En cas de restitution, nous prenons acte tandis que les autorités administratives, la police, la gendarmerie procèdent au rendu. La méthode est identique lorsqu'il s'agit de bandes de voleurs constituées en réseaux transfrontaliers organisés.

Cette année 2005, nous avons attiré l'attention des autorités sénégalaises sur l'importance d'anticiper les probables déplacements de populations à l'occasion des élections présidentielles de juin et de juillet en Guinée-bissau et ceci, quel que soit le résultat des urnes. L'objectif de notre démarche est d'éviter les écueils de 1999 suite au putsch de Ousmane Mané et le renversement de Nuno Viera. Des populations, notamment des jeunes et des femmes, avaient rallié les zones frontaliers en direction de Kolda et de Ziguinchor, la première étant peu lotie en structures d'accueil ou de transit. Quant aux mesures d'accompagnement auprès des déplacés, les agences du HCR situées à Thiès ou Dakar sont intervenues mais leur éloignement a provoqué une perte de temps. Nous pensons que l'anticipation des déplacements et la prévention des con-

## Coopération Transfrontalière

flits sont indispensables et avons motivé le Gouverneur a réuni un Comité régional de développement pour prévoir les dispositions logistiques et financières nécessaires à la création d'un site d'accueil à Tambacounda et un de transit à Kolda. Sur ces questions, des structures comme la nôtre, collaborent avec l'administration des deux côtés de la frontière et avec les services déconcentrés du département de Kolda. Nous avons ainsi, à l'occasion des festivals de Salikegné et de Cambajù, mis en place des villages de réfugiés pour pallier le manque d'infrastructures. Ces villages qui avaient également vocation à toucher les populations vulnérables de la région ont été dressés l'un près de Cambajù en Guinée Bissau, une zone de transit située sur une voie de communication stratégique (Bissau-Kolda via Bafata). Certains de ces aménagements ont été réalisés au niveau du marché hebdomadaire (loumo). Il faut cependant souligner une réaction en chaîne consécutive au manque de suivi : sans entretien des sites d'hébergement, le marché est moins fréquenté ; et sans zone de stockage, les produits amenés aux marchés périssent.

C'est que, malgré de nombreux échanges avec des partenaires au développement, les financements n'ont pu se faire ; en partie en raison du caractère national des programmes qui les contraignait à n'intervenir que d'un côté seulement de la frontière alors que s'imposait une gestion intégrée. Alors, après la construction des villages, il n'y a eu aucun suivi. Les cases se sont détériorées et le village d'intégration a été déserté faute d'entretien. Les autorités administratives ont invoqué des lois et règlements différents de part et d'autre des frontières. Nous pensons que la question du suivi de ces équipements pourrait se discuter et se régler par le biais de conventions locales transfrontalières. Cela est possible puisque les populations des espaces frontaliers dépassent la notion de frontière et le bénéfice des dynamiques de concertation ou des mécanismes traditionnels de gestion des conflits bénéficient à la région et aux deux nations en terme de sécurité et de prévention des conflits

## Education et santé, vecteurs d'intégration

Rencontre avec...

**Demba Baldé, directeur de l'école de Salikegné**  
**et Alioune Baldé, volontaire de l'enseignement, membre du MJPI**



*Vous assistez depuis plus de trois ans à une recrudescence d'enfants bissau-guinéens scolarisés dans l'école de Salikegné, pouvez-vous nous en donner les raisons ?*

**DB :** Les inscriptions s'effectuent deux fois dans l'année. En mai dernier, nous avons enregistré 95 enfants dont un bon nombre de guinéens. C'est cependant durant la phase d'octobre qu'ils viennent plus nombreux. Ainsi, à Salikegné nous comptons une soixantaine d'enfants bissau-guinéens sur un total de 795 écoliers. A Saré Sissao, sur un total de 68 élèves, la moitié des effectifs est composée d'enfants bissau-guinéens. En dehors de Salikegné, la plupart des écoles situées le long de la frontière accueillent des enfants bissau-guinéens.

Ils sont des voisins, des parents, des neveux, des petits-fils. Vivant à proximité de Salikegné et éprouvant des problèmes de scolarisation en Guinée-Bissau, surtout depuis trois ans, ils sont reçus dans nos écoles. Ainsi, l'année dernière pratiquement aucune école publique de la Guinée-Bissau ne fonctionnait. C'est pourquoi de nombreux parents ont envoyé leur progéniture dans ces établissements frontaliers.

*Employez-vous une démarche pédagogique différente de celle utilisée avec les enfants de la communauté rurale de Salikégné ?*

**DB :** Aucune démarche particulière n'est appliquée. Les enfants obéissent aux mêmes textes et l'enseignement prodigué est en langue française. S'agissant de l'accueil, certains gosses sont pris en charge par des familles au niveau des villages pendant toute l'année.

Ils ne retournent définitivement dans leur foyer qu'à la fin de l'année. Parfois, les écoliers bissau-guinéens viennent de villages plus proches de l'établissement que la plupart des élèves sénégalais. Ainsi, les enfants de Cambajù situé à moins de deux kilomètres, rentrent tous les soirs après les cours et bénéficient du repas à la cantine de l'école.

*Quelles difficultés administratives rencont-*

*rez-vous pour la scolarisation de ces enfants ?*

**DB :** Lorsque les enfants achèvent le CM2, un problème se pose. Pour l'inscription en 6ème il leur est nécessaire d'avoir des pièces d'état civiles sénégalaises. Or, souvent ces enfants Bissau guinéens ne possèdent aucun extrait de naissance.

Nous sommes donc contraints d'en faire des enfants Sénégalais afin qu'ils bénéficient des mêmes facilités d'accès. Nous n'entendons pas aller avec eux jusqu'au CM2, pour les laisser ensuite «en rade». Auparavant, les audiences foraines nous y aidaient.

Dorénavant, les procédures sont plus compliquées mais nous agissons de notre mieux pour l'obtention des pièces nécessaires pour leur présentation à l'entrée en 6ème. Notre inspecteur d'académie a d'ailleurs très bien accueilli l'initiative, vecteur d'intégration.

*Qu'augure pour vous cette forme d'intégration dans le domaine de l'éducation ?*

**DB :** Cela ne peut que faciliter le bon voisinage et aider à atteindre les objectifs de paix et d'intégration promus par le MJPI.

**AB :** Un autre souhait serait qu'il existe une école d'intégration capable de prendre en charge durablement les enfants sénégalais comme bissau-guinéens où les deux langues nationales seraient enseignées.

Ces cadres bilingues seraient susceptibles de servir aussi bien au Sénégal qu'en Guinée-Bissau. Le MJPI souhaite proposer aux autorités académiques de dispenser des modules de formation sur la paix et l'intégration des peuples.

Ces élèves seraient empreints d'une culture d'intégration et de paix, facilitant les échanges sociaux et les transactions commerciales. Il est possible dans ces conditions

de dépasser la barrière qu'est la frontière puisque les mêmes peuples y vivent de part et d'autre.

*Vivez-vous des situations analogues d'intégration dans d'autres domaines ? Accueillez-vous des bissau-guinéens venus chercher chez vous un service qu'ils ne trouvent pas de leur côté de la frontière ?*

**DB :** C'est le cas du téléphone qui coûte très cher en Guinée-Bissau et où les moyens de communication sont moindres. Parfois, certains viennent de Bafata téléphoner ici. Dans le domaine de la santé, le poste de Salikegné accueille de nombreux malades de Guinée-Bissau, les médicaments y étant difficilement accessibles.

Des campagnes de vaccination mixtes sont menées, notamment contre la rougeole. Le poste de santé bénéficie du soutien du Conseil rural, de la contribution forfaitaire du malade, moyens qui restent insuffisants et expliquent qu'il est doté de peu d'infrastructures.

En l'occurrence, aucune ambulance n'assure l'évacuation vers l'hôpital de Kolda. A l'image de ces témoignages, force est de réaffirmer que la santé et l'éducation n'ont pas de frontières



\* Au Sénégal, les enfants non enregistrés au niveau de l'Etat civil, passé un délai de 6 mois après leur naissance, peuvent bénéficier d'un jugement supplétif auprès du tribunal départemental. Devant les difficultés de déplacement rencontrées par les populations vivant en zones enclavées, il a été décidé d'instaurer des audiences foraines, au cours desquelles les présidents des tribunaux départementaux se déplacent dans les villages pour procéder aux enregistrements.



## JOURNALISME, PAIX ET INTÉGRATION

## «Aider à mieux cerner les pièges du traitement de l'information»

*Vous appartenez au Réseau des Journalistes pour la Paix et l'Intégration. Pourquoi et comment est née cette initiative? Comment êtes vous organisés ?*

Ce réseau a été monté parallèlement en Guinée Bissau et au Sénégal à l'issue du festival de Camabajù en 2001. Il couvre la zone de la Casamance naturelle. Nous sommes basés à Ziguinchor, Kolda, Bissau, Gabou et Bafata mais nés à Farim en Guinée-Bissau. Alain Yéro Emballo est le coordonnateur général du RJPI et le représentant national pour la Guinée Bissau.

L'information étant difficile à traiter en zone de conflit, nous avons souhaité aider les journalistes à s'organiser, à mieux vérifier leurs sources, tout en créant une culture d'échanges entre confrères. Au sein de nos espaces, de nombreux intérêts sont en jeu et la vérité est souvent la première victime de la guerre, la manipulation étant monnaie courante. Beaucoup de jeunes journalistes se forment sur le tas et il s'est avéré impérieux d'encadrer ces jeunes confrères, de les aider à mieux cerner tous les pièges du traitement de l'information.

Depuis lors le réseau s'est consolidé. L'information est recueillie et traitée avant d'être diffusée en direction des agences de presse, des radios et des journaux, parce que lorsqu'elle s'avère inexacte ou biaisée, elle peut porter préjudice à la région. Aujourd'hui, les populations se réinstallent, la machine économique se relance et il est donc important de vérifier chaque donnée et source. Nous tentons de mettre l'accent sur les aspects positifs des événements en Casamance et le long de la bande frontalière, tels les projets de reconstruction ou de distribution de semences. Nous parlons des gens qui se battent pour que la paix puisse s'instaurer définitivement en Casamance.

*Dans un contexte d'instabilité généralisée, vous êtes amenés à diffuser des informations sensibles. Quelles mesures prenez-vous pour restituer ces informations de manière objective tout en n'exacerbant pas les tensions et les susceptibilités de part et d'autres de la frontière ?*

Je vis dans cette zone depuis 1994 et je connais bien ce problème. Nous sommes des

*Rencontre avec...*

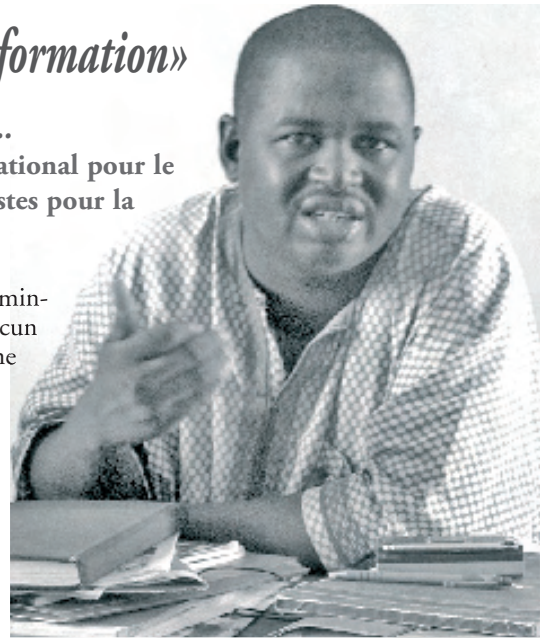
**Abdou Diao, Coordonnateur national pour le Sénégal du Réseau des Journalistes pour la Paix et l'Intégration (RJPI).**

journalistes et face aux autorités administratives, nous considérons que chacun doit faire son travail. Même si l'on ne peut pas dire que nous sommes soumis à une véritable censure, il existe des tentatives d'intimidation qui s'exercent de manière sophistiquée, en faisant appel à des sentiments patriotiques ou à la morale. Pour nous, diffuser une information vérifiée, ce n'est pas de l'antipatriotisme. Au contraire, cela sert les populations.

*Enfin, quel est le rôle de l'information et de la communication dans la promotion de l'intégration appliquée à l'espace sénégalais ?*

Ce rôle est primordial. La promotion de l'intégration doit passer nécessairement par une communication entre les populations. L'intégration institutionnelle, notamment l'instauration de traités entre Etats, est une chose louable. Mais pour réussir l'intégration, il faut aussi que les populations se sentent impliquées et qu'elles puissent s'exprimer. Il faudrait par exemple qu'elles sachent qu'il existe une liberté de circulation des personnes au sein de l'espace CEDEAO, que certaines tracasseries à la frontière ne sont pas tolérables. La police, la gendarmerie et la douane abusent parfois de leur position. Les populations doivent être en mesure de dénoncer cela.

Là se trouve toute l'importance de mettre sur pied des radios communautaires le long des bandes frontalières afin de permettre aux populations de parler de leurs problèmes. Le MJPI souhaite, par exemple, installer une radio dans la zone frontalière de Salikegné ; cela permettrait au propriétaire d'un cheptel, en cas de vol de bétail, de signaler le nombre de bêtes volées, de donner leurs caractéristiques (robe, taille de la queue, type de cornes, etc.), de dénoncer les abus aux frontières. Il faut que les populations prennent conscience des droits issus des traités de la CEDEAO et ratifiés par



leurs Etats, qu'elles puissent exercer une surveillance sur leur application.

Cela constituerait un contre poids parce que l'Etat seul n'est pas en mesure de tout vérifier. Ceux chargés de ce travail devraient disposer de canaux pour transmettre toutes les informations utiles. Les moyens de communication aux frontières comme la radio ou Internet participeraient au processus d'intégration.

Enfin, la culture doit être le fondement principal de l'intégration comme elle constitue la porte d'entrée du MJPI. En Guinée-Bissau, nous n'avons pas besoin de parler portugais ; nous communiquons en pulaar ou en mandingue avec les populations. Les radios peuvent permettre le renforcement de ces liens culturels, favoriser la survie de certains aspects de la culture africaine négligés par la nouvelle génération et notamment les mécanismes de gestion traditionnelle des conflits que nous cherchons à revaloriser

**CHRONIQUES  
FRONTALIÈRES**

disponible sur le site

[www.afriquefrontieres.org](http://www.afriquefrontieres.org)

## COUMBACARA À LA FRONTIÈRE SÉNÉGAL-GUINÉE BISSAU

# «Mirador de la paix»

*A l'issue des journées du sésame organisées par l'Ong 7A, les populations de Coumbacara (frontière Sénégal – Guinée Bissau), ont émis le souhait de constituer un «mirador de la paix», pouvez vous nous parler de cette initiative ?*

Ousmane, le chef de village de Saré Becar du côté bissau guinéen, a trouvé un jour les vieux du village de Coumbacara sous l'arbre à palabres. Assis à même le sol, ils discutaient des problèmes du village. Ousmane a alors proposé de construire un mirador pour abriter les rencontres. Cet édifice est devenu ainsi le lieu de prise de décisions d'intérêt collectif. Les femmes, les jeunes, les hommes s'y rendent indistinctement. Les chefs de village assistent aux rencontres et informent ensuite leurs notables des décisions prises.

Le mirador est devenu d'utilité publique non seulement pour le village de Coumbacara mais aussi pour les villages de la Guinée Bissau. Les assemblées du village s'y tiennent, les décisions de l'imam y sont discutées, tout comme y sont entérinées les décisions du conseil rural. Le mirador est un élément unificateur pour le village au-delà de toute conviction politique, appartenance religieuse ou nationalité.

Par cette initiative, les populations de la Guinée Bissau ont trouvé le moyen de renforcer les liens avec les villages frontaliers du Sénégal. Le Mirador a d'ailleurs été l'élément précurseur à la création d'un marché hebdomadaire en Guinée Bissau. De même, la décision de favoriser son ouverture par la construction d'infrastructures financées sur fonds propres par le biais des programmes de formation sur la décentralisation qui leur permet de ventiler des fonds pour ce type d'activité, en toute autonomie.

En cas de problèmes en Guinée Bissau empêchant le déplacement des populations sénégalaises, la recherche de solutions se fait au niveau du mirador (et vice versa). S'y anticipent les tensions et arbitrent les conflits.

*Le mirador de la paix est un exemple parmi*



Le chef de village de Coumbacara recevant le «mirador de la paix» des mains du chef traditionnel bissau-guinéen)

*d'autres des formes traditionnelles de gestion des conflits, qu'en est-il de celle que l'on dénomme ici le «Gamou du pardon» ?*

A Coumbacara, il n'y a jamais eu de tradition de Gamou\*. Le Gamou est un moment de renforcement de la foi et de discussions autour du Coran. Un imam influent de la région, l'a consacré et nous l'avons élargi à d'autres aspects de la vie communautaire. L'élément de pardon introduit dans le Gamou est spécifique à Coumbacara. Antérieurement, il existait en effet une grande fête culturelle qui consistait, selon une expression pulaar, à «amener la route», à construire une piste symbolique et unificatrice entre notre village et la Guinée Bissau.

A chaque Gamou, l'imam interpelle la population sur ce qui pourrait renforcer la cohésion. Ainsi, ceux qui n'ont pas remboursé leurs dettes, bénéficient du pardon public de leurs créanciers, sans être cités. Des dettes s'élevant à deux millions de Fcfa, ont été ainsi effacées, contribuant à renforcer les relations sociales qui commençaient à se dégrader sérieusement dans le village.

Le Gamou, comme le mirador de la paix ont jeté les bases de collaborations de part et d'autre de la frontière ».

*En tant que chef de village, vous incarnez une autorité traditionnelle, comment percevez-vous l'articulation entre le droit moderne et les formes coutumières d'arbitrage ?*

*Rencontre avec...*

**Ndiobo Mballo, coordonnateur de l'Ong 7A Mballo, chef de village de Coumbacara (Sénégal)**

Avec le Gamou du pardon et le mirador de la paix, le rôle d'arbitrage des autorités a été facilité. En cas de vol de bétail, par exemple,

### 7A "Maa-rewee"

**Association 7A "Maa-rewee" :** Appui à l'autoformation des adultes appliquée à l'action par alternance et en alternative.

**Adresse :** BP 11 Kolda, Sikilo près des grandes endémies. **Téléphone :** (221) 996 10 83- **Fax :** (221) 936 60 21 **E-mail :** ong7a@yahoo.fr

**Date d'implantation dans la zone :** 1988

**Mission :** appuyer les populations rurales urbaines et périurbaines de la région de Kolda dans leurs efforts de lutte contre la pauvreté sans que les interventions ne détruisent l'équilibre écologique.

**Objectifs :**

1/. Créer les bases qui permettent de satisfaire les besoins fondamentaux des populations au travers des activités dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de l'environnement, de la santé et de l'entrepreneuriat urbain et rural.

2/. Offrir aux élus locaux et leaders locaux, une formation qui renforce les compétences et les capacités de leurs structures, de leurs institutions et de leurs villages.

3/. Favoriser la coordination entre les organisations paysannes et entre elles et celles qui se trouvent dans d'autres localités du Sénégal.

4/. Créer chez les populations une conscience écologique pour la défense des ressources naturelles.

5/. Promouvoir le développement d'activités à potentiel d'intégration et de coopération sous-régionale.

### Le mirador de la paix

Le mirador est un hangar en rectangle composé de lattes de bambous, pouvant atteindre parfois 10 à 15 mètres de côté. Il repose parfois sur des piquets de 25 centimètres de hauteur. Il est souvent surmonté d'un toit en tôle lorsqu'il sert d'abri et de repos pour les voyageurs. Dans ce cas il se situe à l'entrée d'un village ou le long d'un sentier qui relie une concession à une autre. Le mirador de la paix est plutôt situé au centre du village sous l'arbre à palabre. Dénommé « diurè » en pulaar, il occupe le même rôle symbolique de lieu d'arbitrage et de règlement des conflits pour les communautés diolas et mandingues.

on faisait directement appel au sous préfet. A présent, les populations font leur propre arbitrage sous l'encadrement du chef de village et font suivre leurs décisions auprès du sous préfet. Les autorités administratives n'en ressortent pas dévalorisées. Au contraire, elles sont soulagées et font l'économie de procédures fastidieuses pour régler les litiges transfrontaliers. De plus, si les autorités administratives ne peuvent pas se déplacer du côté bissau-guinéens, les chefs traditionnels eux peuvent le faire.

Pour ces derniers, cela constitue un outil qui empêche le village d'implorer et les relations entre les deux pays de s'envenimer. Cinq miradors sont aujourd'hui implantés dans des villages de la communauté rurale, il en est de même du côté bissau-guinéen. Dès qu'il y a litige, chaque frange de la communauté peut convoquer le mirador qui est arbitré par le chef traditionnel. Cette pratique a été portée à la connaissance des autorités administratives pour obtenir leur caution. La légitimité des autorités sénégalaises s'en trouve renforcée et celles-ci font davantage confiance aux populations dans le règle-

ment endogène de leurs problèmes.

Face aux contraintes que sont l'enclavement de la zone et les réglementations différentes de part et d'autre de la frontière, ces deux initiatives populaires permettent de lever l'effet de barrière et d'instaurer une justice de proximité

\*Il s'agit au départ pour le grand Gamou de célébrer la naissance du prophète (Maouloud). Par la suite, au Sénégal, les Gamou se sont multipliés. Ils n'ont pas seulement pour but de faire l'exégèse du Coran. Ils célèbrent aussi les marabouts de la Tidjaniya.



**SIKASSO**  
 AU MALI  
**KORHOGO**  
 EN CÔTE D'IVOIRE  
**BOBO DIULASSO**  
 AU BURKINA FASO

## Atelier sur

« Sécurité, développement et activités transfrontalières dans les régions du Mali et du Burkina Faso limitrophes de la Côte d'Ivoire »

à Sikasso (Mali) 27, 28 et 29 septembre 2005

Cet atelier s'inscrit dans le cadre du Programme d'Initiatives Transfrontalières (PIT) de la CEDEAO et est co-organisé par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Partenariat pour le Développement Municipal et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE.

L'initiative vise à enclencher un processus transfrontalier de dialogue et d'action entre les régions de Sikasso et de Bobo Dioulasso. Elle pourrait contribuer à valoriser l'important potentiel transfrontalier de la zone et démarrer un cercle vertueux capable de limiter la propagation de l'instabilité liée, entre autres, à la crise ivoirienne.

Un tel événement n'aurait pas été possible sans l'engagement du Mali et du Burkina Faso en faveur de la coopération transfrontalière, ni les efforts de nombreuses institutions qui, tout en conservant une autonomie d'action, ont accepté de converger autour d'un objectif commun.

La CEDEAO a récemment adopté un mémorandum sur les «pays-frontière» dont la traduction opérationnelle est le PIT. Ce dernier prévoit, d'une part, de doter la sous-région d'une base juridique – traité, convention ou accord cadre communautaire – destinée à faciliter la coopération transfrontalière entre collectivités et/ou autorités locales/régionales et, d'autre part, d'encourager plusieurs «expériences pilotes».

La mission du Conseil de Sécurité en Afrique de l'Ouest de juin 2004 a recommandé que le système des Nations Unies, en coopération avec les gouvernements concernés, développe des stratégies cohérentes susceptibles de faciliter la résolution des problèmes spécifiques qui se posent le long des zones frontalières de certains pays d'Afrique de l'Ouest. Les régions du Mali et du Burkina Faso limitrophes de la Côte d'Ivoire ont précisément été identifiées par le Conseil comme devant faire l'objet d'une attention particulière. Dans ce cadre, le Bu-

reau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a récemment organisé un atelier à Tombouctou sur une approche intégrée des zones frontalières du Sahel.

De son côté, le Partenariat pour le Développement Municipal, une association d'élus locaux, notamment frontaliers, est amené à se pencher sur divers sujets intéressants le passage aux frontières, comme l'aménagement du territoire ou la sécurité.

Quant au Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, il est depuis longtemps impliqué, aux côtés de la Direction Nationale des Frontières du Mali et d'Enda-Diapol, dans l'animation d'un réseau intitulé «Frontières et intégrations en Afrique de l'Ouest». Celui-ci a notamment permis de réaliser de nombreux diagnostics transfrontaliers, ainsi que des échanges entre les ressortissants des régions frontalières ouest africaines et européennes et les institutions d'intégration régionale.

Le séminaire réunira une soixantaine de

personnes : acteurs locaux transfrontaliers, représentants institutionnels, experts et bailleurs de fonds.

Il devrait déboucher sur :

- Des propositions concrètes d'actions ou de projets communs au sein de l'espace frontalier ;
- La mise en place d'un cadre transfrontalier de concertation permettant d'une part de suivre et d'appuyer la finalisation et/ou la mise en œuvre des projets identifiés et, d'autre part, de développer le dialogue sur les sujets d'intérêt transfrontaliers, en particulier la sécurité et la libre circulation, l'intégration économique et l'aménagement du territoire, enfin les coopérations socio-culturelles



## La crise a été salutaire...

*“elle nous a obligé à rechercher d'autres perspectives d'écoulement de nos produits”*

Rencontre avec...Saïdou Sanou

### Quelles répercussions de la crise ivoirienne sur la ville de Bobo-Dioulasso ?

La ville de Bobo a subi des effets importants, autant positifs que négatifs, conjoncturels que structurels. Quelques exemples illustrent ces constats.

Pour ce qui est des effets négatifs : les entreprises ont été fortement touchées : arrêts de travail (chômage technique), compressions de personnel, licenciements, fermetures d'établissements.

Des opérateurs tels que SITARAIL, GMB, FILSAH, etc. ont ainsi subi la crise de plein fouet. Certains s'en remettent (FILSAH et SITARAIL) tandis que d'autres peinent encore.

Quant aux effets positifs ils se ressentent sur la filière «fruits et légumes». Tout laisse croire que le centre de gravité du conditionnement de la mangue en particulier s'est déplacé plus au Nord et précisément dans la ville de Bobo-Dioulasso.

En plus du regain de dynamisme de la filière au niveau national, un des plus gros opérateurs des zones de Ferkéssédougou et Khorogo s'est installé dans la ville.

Un des résultats probants est le lancement du label «West african Mango». Les effets structurants sont à observer surtout dans le domaine du transport et du transit.

### Quels sont les nouveaux corridors de passage ? De nouvelles infrastructures ont-elles été mises en place ?

On ne peut pas parler de «nouveaux» corridors en tant que tels, mais de corridors qui connaissent un regain d'activités.

C'est le cas de l'axe Sikasso-Bobo par exemple. Son bitumage récent a fortement dynamisé le trafic routier non seulement vers Sikasso mais aussi en direction de Bamako et Dakar (Sénégal).

Le corridor ghanéen (Bobo-Pa-Dano-Ouessa-Hamélé) est aujourd'hui le plus structurant et avantageux tant pour les opérateurs maliens que burkinabè et ivoiriens du Nord (cf. croquis).

Les projets en cours (l'axe Ouessa-frontière du Ghana est rehaussé au rang de route nationale, son bitumage est programmé) montrent que les changements s'inscrivent dans la durée.

En terme d'infrastructures nouvelles, il faut aussi noter le projet de construction de la gare routière internationale (gare de fret) de Bobo-Dioulasso qui rehausse le rôle de

Bobo comme carrefour commercial et ville de transit.

Le projet, porté par la Chambre de Commerce et son financement (plus de 4 milliards de FCFA), est déjà bouclé avec un consortium de banques locales et sous régionales.

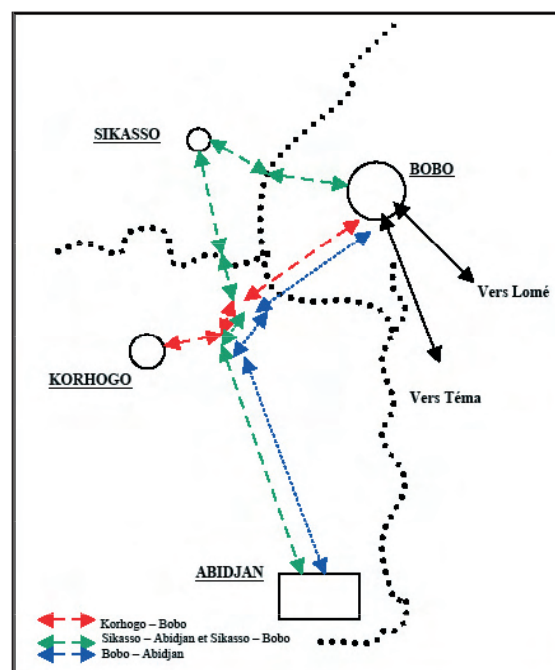
Il est prévu, à moyen terme, la construction d'un port sec à proximité de la gare de fret.

La filière fruit et légumes a aussi bénéficié de nouvelles infrastructures de transport. Il s'agit de conteneurs frigorifiques mis en service depuis le 3 avril 2004 par SITARAIL. Depuis lors, le train achemine les mangues de Ferké et Khorogo sur Abidjan. Depuis peu, la plate-forme de conteneurs de la SNTB à Bobo est aussi utilisée pour

acheminer les fruits et légumes depuis cette ville vers le port d'Abidjan.

Dans le domaine des hydrocarbures, la SONABHY approvisionne son dépôt de Bobo depuis Vridy en Côte d'Ivoire après la fermeture du dépôt d'hydrocarbures de Bouaké. Certaines sociétés maliennes s'approvisionnent à partir du dépôt d'hydrocarbures de Bobo-Dioulasso.

Nouvelle structuration du trafic de marchandises dans la zone SKBO



**Quels sont les types de produits échangés et les volumes concernés ?**

La dynamisation récente de l'axe Khorogo-Bobo-Ouessa-Hamélé est liée à l'exportation du coton ivoirien. Ce dernier serait traité à Toumou et à Tamalé, au Ghana.

Au départ, les camions empruntaient l'axe Korhogo-Sikasso-Bobo pour le Ghana. Désormais, ils suivent le corridor Korhogo-Bobo. Des opérateurs Ivoiriens sont installés dans la ville burkinabé et collaborent avec des transitaires burkinabé pour le reconditionnement et l'acheminement du coton, du

· Aujourd'hui, 70% des exportations passent par Lomé. Certains chargeurs indiquent qu'environ 20% du coton fibre passera cette année par Abidjan selon leurs prévisions.

S'agissant du bétail, on note un regain de dynamisme vers la Côte après le plus fort de la crise (voir tableau).

PERIODES	DESTINATIONS	NOMBRE DE TETES
3ème trimestre 2003	Côte d'Ivoire	8 535
	Ghana	919
	Bénin	224
2ème trimestre 2004	Côte d'Ivoire	5 225
	Ghana	309
	Nigeria	169
3ème trimestre 2004	Côte d'Ivoire	4 960
	Ghana	3 115
	Bénin	1 172

bois, du cacao, etc.

L'axe Khorogo-Sikasso est toujours fonctionnel mais pour d'autres types de produits. Par exemple, le carburant ivoirien transite par Bobo et passe par Sikasso pour Bouaké. La CMDT a beaucoup utilisé également le corridor Sikasso-Zégoua pour l'évacuation de son coton.

D'autres produits d'exportation sont concernés : le bois de teck et le cacao. Ils transitent également par Bobo pour le Ghana et le Togo.

Les volumes pour l'année 2004 s'élèvent à : - Bois de teck via Téma par Delmas : 257 containers de 20 pieds.

- Bois de teck via Lomé par Delmas et Maersk : 102 containers de 20 pieds.

- Cacao via Lomé par Delmas et Maersk : 85 containers de 20 pieds.

Les principaux produits d'exportation de Bobo restent cependant le coton et le bétail. Pour ce qui concerne l'exportation du coton, les tendances sont les suivantes:

· Avant la crise : 80 à 90 % des exportations passaient par le port d'Abidjan.

· Pendant la crise : seulement 10% des exportations de fibre.

Après avoir essuyé une perte cumulée de plus de 150 millions de F CFA avec la crise ivoirienne, les commerçants de bétail de Bobo trouvent tout de même des «conséquences heureuses de la crise» pour la filière bétail-viande :

- Une diversification des débouchés et la découverte d'autres marchés ;
- Une prise de conscience du caractère arriéré de leur système commercial, de la nécessité de se cultiver et d'apprendre les autres langues de communication, pour la conquête des marchés anglophones.

La crise a été salutaire disent-ils «en ce sens qu'elle nous a obligé à rechercher d'autres perspectives d'écoulement de nos produits»

**Témoignage du...**

**Directeur du marché de bétail de Sikasso**

Propos recueillis par Philipp Heinrigs

Avant la crise ivoirienne, la production de bétail malien et burkinabé est largement dirigée vers la Côte d'Ivoire. Son exportation est une activité majeure des échanges économiques de la zone SKBo ; elle est principalement structurée autour de deux marchés frontaliers : Niangoloko au Burkina et Sikasso au Mali. La filière bétail dans la zone SKBo représente environ 140 milliards de francs CFA de valeur ajoutée en 2000, soit 14 % du «PIB» de la zone. L'augmentation du cheptel résulte alors du développement de la demande urbaine en Côte d'Ivoire (37% de la consommation ivoirienne est couverte par des importations) et de la progression de la culture attelée liée au développement du coton. Au Mali, Sikasso est ainsi devenue la première région d'élevage en stabulation. Persistent des obstacles à la fluidification des échanges ainsi le développement des cultures encadrées, les tracasseries douanières.

La nécessité d'une approche transfrontalière du développement de cette filière était alors évidente. Il s'agissait notamment de diminuer les taxations illicites sur le commerce des ruminants. Fluidifier ainsi la circulation du bétail aurait permis une meilleure valorisation des capacités de recherche, d'approvisionnement en nourriture, de soins vétérinaires, de négoce, d'abattage et de transport disponibles de part et d'autre des frontières (routes et trains). Quels sont les enjeux et les préoccupations aujourd'hui ?



Aguibou Diarrah, (à droite)  
 Directeur national des frontières du Mali et Dramane Diarra  
 Directeur Général de la Coordination des Affaires Territoriales du Burkina.

Le magazine « Chroniques frontalières » est allé enquêter sur le marché de Sikasso (Mali).

*Quelle est l'impact de la crise ivoirienne sur votre filière ?*

Avant la crise, la quasi totalité de nos exportations s'effectuait vers Abidjan et la côte ivoirienne. Depuis 2-3 mois, notre production se destine entièrement vers Bamako et surtout Dakar.

*Est-ce que est due à l'augmentation des tracasseries aux frontières et sur la route ?*

Les tracasseries sur la route ont en effet augmenté avec l'apparition de coupeurs de route. Par exemple avant la crise, les transporteurs payent entre 100 000 et 250 000 FCFA pour le trajet Sikasso-Abidjan. Aujourd'hui ces montants atteignent entre 400 000 et 500 000 FCFA. Ces taxations sont identiques à celles versées (450

000 FCFA) sur le trajet pour la cité dakaroise (1550 km contre 820 km vers Abidjan) plus long en distance et en temps (une semaine). Il s'agit surtout d'un choix sécuritaire : les chauffeurs reviennent en « bon état » de Dakar.

*Quels sont les effets sur le marché de Dakar de ce nouvel afflux de bétail ?*

Directeur : Le marché de bétail dakarois sature. Dakar. En conséquence les prix baissent ou fluctuent davantage. Ainsi, le prix usuel pour un bon taureau peut chuter à 250 000 FCFA au lieu de 450 000 FCFA. La situation actuelle de la filière est donc difficile mais en dehors d'une alternative on gère l'insécurité comme on peut

